

37^{ème} Course de Côte Régionale de Tonnerre

21 et 22 Août 2010 (Règlement particulier)

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE L'YONNE organise les 21 et 22 Août 2010, avec le concours de l'Ecurie Vauban, une épreuve automobile régionale dénommée :

«37^{ème} COURSE DE COTE REGIONALE DE TONNERRE »

Cette épreuve compte pour la Coupe de France de la Montagne 2010 et pour les Challenges BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 2010.

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional sous le Numéro 55 en date du 26/05/2010 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro R291 en date du 02/06/2010

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

	N° LICENCE
Article 1.1p Officiels :	
Président du Collège des Commissaires sportifs :	Mr SIMON G 12017
Commissaires sportifs :	Mr. J CH PERRIER 4884
Commissaires sportifs :	Mr GAUTHERON L 152834
Directeur de course :	Mr G.PLISSON 12983
Directeur de course adjoint :	Mr FOREST G 5699
Commissaires techniques : Responsable :	Mr CANO S 35161 Mr CHARBONNEAU M 47435
Chargé de la mise en place des Moyens :	Mr HENRY J 41187
Chargé des relations avec Les concurrents :	Mm DUCHAINE Aimée 3292
Chargé commissaires de route :	Mr PERCHERON R 130387
Chronométrateurs et classements Informatique:	Mr GUIBLAIN D 134494
Assisté de	Mme GUIBLAIN M 163636

Article 1.2p. Horaires :

Clôture des engagements le 17 Août 2010 à 24 heures, cachet de la poste faisant foi.

Publication de la liste des engagés le 19 Août 2010.

Vérifications administratives le 21 Août 2010 de 14H à 18H30 et le 22 Août 2010 de 7H30 à 9H00.

Lieu : au parc fermé en haut de la côte, Ferme de la chappe.

Vérifications techniques le 21 Août 2010 de 14H15 à 18H45 et le 22 Août 2010 de 7H45 à 9H15 sur le parc.

1^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs le 21 Août à 19 H 00
affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 22 Août à 10 H

Parc départ : Au parc à la rotonde Tonnerre.

Essais non chronométrés le 21 Août 2010 de 14H45 à 19H et le 22 Août 2010 de 8H00 à 9H30.

Essai chronométré le 22.Août 2010 de 9H45 à 11H45.

Briefing des pilotes le 22 Août 2010 à 12h sur le parc à la Rotonde.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 12h15.

Course :

1^{ère} montée : le 22 août 2010 de 13H00 à 14H45

2^{ème} montée : le 22 août 2010 de 15H00 à 16H45

3^{ème} montée : le 22 août 2010 de 17H00 à 18H45

les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent.

Parc fermé (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office).

Lieu : à la Rotonde en face de la ferme de la Chappe (Près du parc concurrents.)

Remise des prix : le 22Août 2010 à 20H00 à la rotonde à côté du parc fermé

Réunions du collège des Commissaires Sportifs :

le 21Août 2010 à 19H00 à la Rotonde en face de la ferme de la Chappe

le 22 Août 2010 à 9H30 à la Rotonde en face de la ferme de la Chappe

le 22 Août 2010 à 11H 30 à la Rotonde en face de la ferme de la Chappe

le 22Août 2010 à 18H 30 à la Rotonde en face de la ferme de la Chappe

Article 1.3p. Vérifications :

Les vérifications administratives auront lieu à Tonnerre le samedi 21 Août 2010 de 14h à 18h30 et le dimanche 22 Août 2010 de 7h30 à 9h00.

Les vérifications techniques auront lieu à Tonnerre le samedi 21 Août 2010 de 14h15 à 18h45 et le dimanche 22 Août 2010 de 7h45 à 9h15.

- Horaires des vérifications :

Samedi 21 août 2010		Dimanche 22 août 2010
14h30 à 15h30	GRUPE N/FN	7h 45 à 8 h 15
15h30 à 16h00	GRUPE A/FA -Z	8h 15 à 8h30
16h à 17h	GRUPES C3/CN-D/E/F3	8h 30 à 8h45
17h à 18h30	GRUPES FC/F2000-GT SERIE	8h 45 à 9h 15

les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au garage

PEUGEOT Nomblot à Tonnerre.

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 45 Euros TTC.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle, soit à 9h15.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 22 Août 2010 à 9H30.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Article 3.1p Engagements:

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement

A l'adresse suivante :

Monsieur Joël HENRY

2, rue St-Etienne

89800 VILLY

TEL : 03.86.47.53.74 (Joël HENRY)

FAX : 03 86 98 04 08 PORTABLE 0607327470

SITE ECURIE : WWW.Ecurievauban89.com

Du 10 Juin 2010 au 17 Août 2010 à 24h.

Les frais de participation sont fixés à 160 Euros (avec publicité).

(100 Euros pour les pilotes licenciés de l'écurie Vauban.)

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Article 4.1p. Voitures admises :

Le nombre des voitures admises est fixé à 150.

Double monte : autorisée

La répartition des véhicules dans les groupes et classes est la suivante :

Groupe F2000	Groupe N/FN
F2000-1 : 0 à 1400	N/FN1 : 0 à 1400
F2000-2 : + 1400 à 1600	N/FN2 : + 1400 à 1600
F2000-3 : + 1600 à 2000	N/FN3 : + 1600 à 2000
	N/FN4 : + 2000
Groupe FC	
FC1 : 0 à 1300	
FC2 : + 1300 à 1600	
FC3 : + 1600 à 2000	
FC4 : + 2000	
Groupe A/FA	Groupe C3/CN/CM
A/FA1 : 0 à 1400	C3-1/CN1 : 0 à 1600
A/FA2 : + 1400 à 1600	C3-2/CN2 : + 1600 à 2000
A/FA3 : + 1600 à 2000	CM : CM1+CM2 0 à 1003
A/FA4 : + 2000	
Groupe GT de série	Groupe D/E
GT1 : 0 à 2000	D/E1 : 0 à 1300 + campus
GT2 : + 2000	D/E2 : + 1300 à 1605
	D/E3 : FF/FR/F3B
Groupe Z	

Article 4.2p. Carburant – Pneumatiques – Equipements :

4.2.7 Echappement : Toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux

Voir règlement standard des Courses de Côte

Article 4.3p. Numéros de course :

Voir règlement standard des Courses de Côte

Article 4.4p. Mesures et dispositifs de sécurité :

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Les publicités obligatoires seront communiquées par additif au présent Règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES.

Article 6.1p Parcours :

La course de côte de TONNERRE a le parcours suivant :

Départ : TONNERRE sur RD117

Arrivée : RD 117 avant la carrefour, avant la route des Brions.

La course se déroulera en **3 montées**

Procédures de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Pente moyenne : 7 %

Longueur du parcours : 1500 m

Modalité de retour au départ : en convoi par la route de la course

Parc départ : Tonnerre sur la RD 117

Parc arrivée : Ferme de la Chappe

Article 6.2p Route de course :

Voir règlement standard des courses de côte

Article 6.3.p File de départ :

Lieu : Tonnerre sur la RD 117

Rappel : les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, **au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ.**

Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

Article 6.4.p. Signalisation :

Voir règlement standard des courses de côte.

Article 6.5.p. Parc concurrents :

Le parc concurrent sera situé en **face de la Ferme de la Chappe**

Les remorques devront être **garées au fond du parc.**

Article 6.6.p. Parc fermé final :

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour

Tous les concurrents classés est situé **sur la route à côté du parc concurrents.**

Article 6.7.p. Tableaux d'affichage officiels

Les tableaux d'affichage seront placés :

Pendant les vérifications au parc des vérifications.

Pendant les essais et la course au parc départ.

Pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau

d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

Article 6.8p. Permanence:

Pendant la manifestation, une permanence se tiendra :

Au chapiteau en face de la Ferme de la Chappe

Le 21 08 2010 de 14h 30 à 18 h 30

Le 22 08 2010 de 7h 30 à 20 h

Téléphone permanence : **03 86 55 29 47**

Centre de secours le plus proche Hôpital de **TONNERRE 03 86 54 33 00**

ARTICLE 7 p. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Article 7.1p Essais :

Voir règlement standard des courses de côte

Article 7.2p Conférence aux pilotes (Briefing) :

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu à **Tonnerre sur le parc à la Rotonde. Le 22Août 2010 à 12 h** . La présence de tous les pilotes et des commissaires y est **obligatoire.**

Article 7.3p Course :

Voir règlement standard des courses de côte.

Procédure de départ : Feux tricolores

.

Article 7.4p Echauffement des pneumatiques :

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit.

ARTICLE 8 p. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9p. – CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur une seule montée (la meilleure).

Voir règlement standard des Courses de Côte

Les classements provisoires seront affichés **à la Rotonde, 30 mn après**

l'arrivée du dernier concurrent et seront établis de la façon suivante :

- . 1 classement général,
- . 1 Classement général féminin,
- . 1 classement pour chacun des groupes,
- . 1 classement pour chacune des classes,

ARTICLE 10p. – PRIX

Article 10.1p. Trophées :

Pas de trophée

Article 10.2p. Prix :

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

Classement général :

- . 1^{er} prix 300 EUROS
- . 2^{ème} prix 210 EUROS
- . 3^{ème} prix 130 EUROS
- . 4^{ème} prix 80 EUROS
- . 5^{ème} prix 50 EUROS

Classement par Groupe :

- . 1^{er} prix 90 EUROS
- . 2^{ème} prix 60 EUROS
- . 3^{ème} prix 40 EUROS
- Le 2^{ème} prix sera attribué pour 10 partants minimum,
- Le 3^{ème} prix sera attribué pour 15 partants minimum.

Au cas où un groupe ne réunirait pas 4 partants , les prix seraient diminués De 50% Si moins de 2 partants pas de prix

Classement par Classe :

- . 1^{er} prix 160 EUROS
- . 2^{ème} prix 80 EUROS
- . 3^{ème} prix 55 EUROS
- . 4^{ème} prix 35 EUROS
- . 5^{ème} prix 25 EUROS
- Le 2^{ème} prix sera attribué pour 4 partants minimum,
- Le 3^{ème} prix sera attribué pour 7 partants minimum.
- Le 4^{ème} prix sera attribué pour 9 partants minimum.
- Le 5^{ème} prix sera attribué pour 12 partants minimum.

Au cas où une classe ne réunirait pas 3 partants, les prix seraient diminués de 50 %.

Classement féminin :

- . Un prix de 160 EUROS
- Ce prix sera attribué s'il y a au moins 3 partantes, 50% si moins.

Article 10.3p. Coupes :

Deux coupes récompensant deux commissaires par tirage au sort.

PRIX CUMULABLES.

Deux coupes par tirage au sort seront remises aux bénévoles, de l'écurie Vauban.

Article 10.4p. Podium :

Il n'y aura pas de remise de coupes au podium..

Article 10.5p. Remise des prix et coupes :

Remise des prix le **21 Août 2010 à 20h00 à la Rotonde.**

Article 10.6p. Remise des chèques et palmarès :

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le palmarès lors de la remise des prix le **22 Août 2010 à 20h00 à la Rotonde.**

PLAN DE SITUATION

